

République Française
Département d'Eure-et-Loir
Commune de SANDARVILLE

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
9 DÉCEMBRE 2025
Session Ordinaire**

L'an deux mille vingt cinq, le **mardi 9 décembre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

| | |
|--|------------------------|
| Date de la convocation : 2 décembre 2025 | Nombre de pouvoirs : 0 |
| Nombre de conseillers en exercice : 10 | Nombre de votants : 10 |
| Nombre de conseillers présents : 10 | Quorum : 6 |

| Prénoms et NOMS | Fonction | Statut * | Commentaires |
|-----------------------------|---------------------------|----------|----------------------|
| 1 – M. Paul BINEY | Maire | P | |
| 2 - Mme Lydia ANFRAY | 1 ^{ère} adjointe | P | |
| 3 – M. Pascal CHESNEAU | 2 ^{ème} adjoint | P | |
| 4 – M. Patrick RIVIERRE | 3 ^{ème} adjoint | P | |
| 5 - M. Jean-Claude TRACHÉ | Conseiller municipal | P | |
| 6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ | Conseillère municipale | P | |
| 7 - Mme Ophélie RIGOULOT | Conseillère municipale | P | Secrétaire de séance |
| 8 - M. Thierry LAFFÉACH | Conseiller municipal | P | |
| 9 - M. Michel LEGRAND | Conseiller municipal | P | |
| 10 - Mme Isabelle DENIS | Conseillère municipale | P | |

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie RIGOULOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents, puis le registre est signé par M. le Maire et la secrétaire de séance.

I – ORDRE DU JOUR

- Tarifs communaux 2026
- Autorisation d'engager, de liquider, de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026
- Devis pour nouveau logiciel Berger-Levrault (Compta, Paie, État-civil, délibérations ...)
- Devis pour aménagement de voirie rue du Château d'eau
- Demande de subvention sur le FDI 2026 (sur voirie)
- Devis pour de nouveaux rideaux dans le secrétariat et le bureau du Maire
- Devis pour remplacement d'arbres

II – DÉLIBÉRATIONS

Délibération N° 22 / 2025

Vote des tarifs communaux 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour) :

- **APPROUVE** les tarifs communaux ci-dessous, ceux-ci seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

| Tarif de location de la salle polyvalente | Habitants de la commune | Usagers Hors commune |
|---|-------------------------|----------------------|
| Locations du 16 avril au 14 octobre inclus | | |
| Salle entière 1 jour | 150,00 € | 260,00 € |
| Salle entière 2 jours | 270,00 € | 460,00 € |
| Locations du 15 octobre au 15 avril inclus (avec chauffage) | | |
| Salle entière 1 jour | 210,00 € | 320,00 € |
| Salle entière 2 jours | 390,00 € | 580,00 € |
| Autres | | |
| Vin d'honneur ou réunion de quelques heures (Départ avant 19h et hors week-end) | 75,00 € | 110,00 € |
| Réveillon de Noël ou de la Saint Sylvestre (Forfait 2 jours) | 500,00 € | 650,00 € |
| Autres tarifs salle polyvalente | | |
| Location chaises (l'unité) | | 0,50 € |
| Location tables (l'unité) | | 2,50 € |
| Chauffage en option hors période de chauffe | | |
| Chauffage pour 1 jour | | 60,00 € |
| Pénalités pour dégradation ou nettoyage insuffisant des pièces, du mobilier, du matériel et des extérieurs de la salle polyvalente | | |
| Toutes dégradations ou nettoyage insuffisant pourront faire l'objet d'une retenue sur le montant de la caution. L'évaluation sera réalisée au coût du remplacement ou du nettoyage supplémentaire | | |
| Insuffisance de nettoyage des abords extérieurs de la salle | | 150,00 € |
| Pénalité pour feux d'artifice non autorisé | | 500,00 € |
| Caution | | 1 500,00 € |

| | |
|--|----------|
| Cimetière | |
| Concession cinquantenaire | 450,00 € |
| Concession trentenaire | 300,00 € |
| Emplacement pour urne funéraire (cavurne) 30 ans | 300,00 € |
| Case de columbarium pour 2 urnes, pour 30 ans | 450,00 € |
| Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir | 100,00 € |
| Caveau provisoire par jour à partir du 6 ^{ème} jour | 10,00 € |

Délibération N° 23 / 2025

Autorisation d'engager, de liquider, de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026

Le Budget 2026 de la Commune sera soumis au vote du Conseil Municipal en avril 2026.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 dans la limite indiquée ci-après :

Considérant le montant des crédits ouverts, en dépenses d'investissement, au budget de l'exercice 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors opérations d'ordre) à l'exclusion des « Restes à réaliser ou reports » soit : **145 000,00 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **36 250 €**, soit 25% de **145 000,00 €**.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice **2025** (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget **2026**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 10 voix « Pour » :

- **DÉCIDE** d'adopter cette proposition dans les conditions exposées ci-dessus

Délibération N° 24 / 2025

Devis pour nouveau logiciel Berger-Levrault (Compta, Paie, État-civil, délibérations ...)

« Berger Levrault », le prestataire informatique de la commune qui fournit les logiciels « métier », de comptabilité, de gestion des payes, de l'État Civil et d'autres services, propose d'évoluer vers leurs nouvelles gammes de produits complètement dématérialisé.

Il n'y aurait plus de logiciel installé sur ordinateur, et l'accès se ferait par l'intermédiaire d'un navigateur internet.

Une application de gestion des délibérations serait fournie en plus ainsi que des sauvegardes automatiques, le tout pour un montant de **3 710 € HT** et une durée de contrat de 3 ans.

Le contrat actuel, d'un montant annuel de 2 680,00 € HT a une date d'effet au 01/01/2024 pour une durée de 36 mois soit jusqu'au 01/01/2027. A ce contrat il faut ajouter un contrat de services annuel pour les connecteurs (Chorus Pro, INSEE, Hélios) soit 212,57 € HT en 2025.

Le montant réglé en 2025 est donc de 2 892,57 € HT soit un montant inférieur de 817,43 € au nouveau tarif proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 10 voix « Contre » :

- **DÉCIDE de ne pas accepter** cette proposition de devis car le service actuel est satisfaisant, moins onéreux et le contrat en cours ne s'achève qu'en 2027.

Délibération N° 25 / 2025

Demande de subvention sur le FDI 2026 (aménagement de voirie rue du Château d'eau)

Vu le règlement du Fonds Départemental d'Investissement du Conseil départemental adopté le 7 novembre 2025 ,

Considérant le projet d'investissement de la commune de Sandarville pour 2026,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter, auprès du Conseil départemental, des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2026, pour un montant total de dépenses de **16 510,50 € HT**, sur l'investissement suivant :

| Libellé | Montant HT des travaux estimé | Taux | Montant des subventions demandées (arrondi) |
|--|-------------------------------|---------|---|
| Travaux de voirie rue du Château d'eau | 16 510,50 € | 50,00 % | 8 255,00 € |
| Totaux : | 16 510,50 € | | 8 255,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour) :

- **SOLLICITE** l'obtention de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2026, auprès du Conseil Départemental, pour un montant total de **8 255,00 €** selon le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 26 / 2025

Devis pour de nouveaux rideaux dans le secrétariat et le bureau du Maire

Le mécanisme des rideaux actuellement installés dans le secrétariat et le bureau du Maire ne fonctionne plus ou mal, deux de ces rideaux ne peuvent d'ailleurs plus s'ouvrir. Ils ont plus de 10 ans.

Deux devis ont été demandés afin de les changer, en voici les montants ci-dessous :

| Libellés | HT | TVA | TTC |
|---------------------|------------|----------|------------|
| SODICLAIR | 2 080,50 € | 416,10 € | 2 496,60 € |
| CHARTRES MIROITERIE | 2 541,37 € | 508,27 € | 3 049,64 € |

Le devis de Chartres Miroiterie est plus onéreux mais le mécanisme en métal au lieu du plastique semble plus résistant à l'usure et aux rayons du soleil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour) :

- **ACCEPTÉ** le devis de Chartres Miroiterie pour un montant TTC de 3 049,64 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 27 / 2025

Devis pour remplacement d'arbres

Le coup de vent violent ayant eu lieu le vendredi 13 juin 2025 a endommagé des arbres sur les terrains communaux situés au carrefour de la rue de l'Arche de de la rue de Beauce. M. le Maire propose de les remplacer.

Les vieux marronniers, à l'entrée de l'ancien cimetière ont été abattus et il est également proposé de replanter deux nouveaux arbres sur ce terrain à coté de l'église.

Un devis a été demandé à l'entreprise « Duret Espaces Verts ». Le devis prévoit l'enlèvement des souches et la plantation de 4 arbres de diamètre 10/12 cm et 14/16 cm, pour un montant de 2 647,53 € HT soit 3 045,57 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour) :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise « Duret Espaces Verts » pour un montant de 2 647,53 € HT soit 3 045,57 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

II- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- M. le Maire informe le conseil qu'il a demandé à l'entreprise « EIRL Lebreton » de rajouter des plinthes sur son devis pour le ragréage du sol des anciens wc de l'école. Le montant est de 150,00 € HT supplémentaire.
- M. Chesneau demande à ce que l'îlot de sécurité face au n°4 rue de l'Arche soit mieux éclairé, soit par des Leds solaires au sol, soit par un candélabre supplémentaire.
- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 18 janvier 2026.
- Il faudra ajouter des panneaux sur les deux aires de retournement afin d'interdire le stationnement des véhicules. Ces aires de dégagement sont faites pour faire demi-tour uniquement.
- Le journal communal « Sandarville Infos » est en cours de réalisation, il devrait être distribué en fin d'année voir début janvier 2026.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h07.

Liste des délibérations :

| N° | Objet |
|----|--|
| 22 | Vote des tarifs communaux 2026 |
| 23 | Autorisation d'engager, de liquider, de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026 |
| 24 | Devis pour nouveau logiciel Berger-Levrault (Compta, Paie, État-civil, délibérations ...) |
| 25 | Demande de subvention sur le FDI 2026 (aménagement de voirie rue du Château d'eau) |
| 26 | Devis pour de nouveaux rideaux dans le secrétariat et le bureau du Maire |
| 27 | Devis pour remplacement d'arbres |

Fait et délibéré le 9 décembre 2025,

Membres présents : M. Paul BINEY, Mme Lydia ANFRAY, M. Pascal CHESNEAU, M. Patrick RIVIERRE, M. Jean-Claude TRACHÉ, Mme Sarah FANMUY-HEINTZ, M. Thierry LAFFÉACH, Mme Ophélie RIGOULOT, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle DENIS.

| Le Maire, Monsieur Paul BINEY | La secrétaire de séance, Madame Ophélie RIGOULOT |
|---|--|
|  |  |